

RENCONTRES CINÉ

Trois courts-métrages, trois espoirs du 7e art

Si cette année, l'"atelier stylo et caméra" a réalisé une pause, il n'était pas question pour l'équipe des "Rencontres" d'oublier ces jeunes stagiaires qui ont eu le coup de foudre pour le septième art grâce à lui. Certains d'entre eux ont en effet décidé de prolonger l'aventure bien au-delà, en devenant comédien ou réalisateur. Trois de leurs courts-métrages ont été projetés en première partie du remarquable film "Les éblouis" signé Sarah Suco.

C'est tout d'abord Colin Granier qui a présenté *Digital destin*, sur le thème d'une "mise en abîme du cinéma"; puis le jeune comédien Gilles Elsensohn, réalisateur de "i," avec un kaléidoscope de sa vie d'intérimaire et d'intermittent et enfin Marine Géniaux avec *Compost et Grelinette* : un documentaire très humain sur les jardins partagés. Trois essais, trois visions différentes qui ont la fraîcheur des premiers films.

/PHOTO F.V.



Le maire vent debout contre le départ du service des impôts

À sa demande, le conseil municipal a voté hier soir à l'unanimité le maintien de ce service public

Le départ des services publics ne touche pas que les petites communes rurales. Cavaillon, et ses quelque 27 000 habitants, pourrait en effet perdre son service des impôts des particuliers à l'horizon 2021. À l'origine de ce départ redouté, une restructuration baptisée "géographie revisitée" selon l'intersyndicale des finances publiques qui alerte pouvoirs publics et citoyens depuis plusieurs mois déjà.

Hier soir, le maire Gérard Daudet a sonné la charge en termes bien sentis: "Le service public des impôts aux particuliers ne doit pas quitter Cavaillon. Et je me battrais de toutes mes forces pour qu'il reste à Cavaillon. C'est notre premier devoir, comme élus de Cavaillon, de défendre tous ensemble le maintien et le développement des services publics de proximité de notre ville. Que reste-il du service public si demain ceux qui ont le plus de mal à se déplacer, doivent aller jusqu'à Avignon ou Apt pour être reçus? Que reste-il du service public, si ceux qui sont le moins à l'aise avec internet ont le plus besoin d'être accompagnés dans leur déclaration et démarches doivent aller... sur internet pour espérer un rendez-vous. C'est estubésque!"... Les impôts payés par les Cavaillonnais valent autant que les impôts payés par les Parisiens ou les Lyonnais, les Cavaillonnais ont droit aux mêmes services publics. C'est que l'on appelle le principe d'égalité dans la



Les agents du centre des finances publiques de Cavaillon rassemblés dans le hall de l'Hôtel de ville quelques minutes avant le conseil municipal qui est allé dans leur sens.

/PHOTO J.-L.P.

république".

Le maire souhaitait un vote unanime. Les élus ont voté comme un seul homme le principe de cette motion.... de colère.

La collection Colombier enrichie

Hormis cette question, le conseil municipal fort d'à peine 18 dossiers a été un long fleuve

tranquille. Tout juste pouvait-on remarquer que le Rassemblement national, divisé en interne par le choix de sa tête de liste aux prochaines municipales était représenté par un seul élu, Christian Daram.

La ville va enrichir sa collection d'œuvres du peintre Léon Colombier. Hier soir, les élus ont entériné l'achat de 5 nouvelles peintures du maître pour

un total de 4 650 euros, somme prise sur le budget investissement du service patrimoine et musées pour l'année 2019. Ces œuvres rejoindront celles déjà exposées dans le nouvel espace Léon Colombier de la rue Raspail.

À cela s'ajoute le don par M. Raymond Escoffier de deux autres tableaux.

Jean-Luc PARPALEIX

PUBLICITÉ

La ville va revoir son règlement local de publicité. Un peu contrainte et forcée car les textes ont été profondément modifiés par une loi votée en juillet 2010 suivie d'un décret du 30 janvier 2012. Il est vrai aussi que le dernier règlement local, adopté le 20 avril 2002 commençait à dater.

Dans ce cadre, la commune a obligation de se mettre en conformité avec le nouveau cadre réglementaire "afin de lutter contre les pollutions visuelles et environnementales et tenir compte des enjeux paysagers à préserver, tout en privilégiant le centre ancien avec ses commerces de proximité ainsi que les axes pénétrants et les zones d'activités existantes et à venir".

Ce nouveau règlement local de publicité devra être arrêté avant le 13 juillet 2020, en conseil municipal pour être ensuite soumis à une enquête publique.

Pour tenir informer la population, une réunion publique se tiendra le lundi 7 octobre à 19 h en mairie. Un registre est également disponible à l'accueil du service urbanisme pour recevoir vos remarques.